

**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**Mairie de ABLON**

Téléphone 02 31 98 76 04  
Télécopie 02 31 98 87 84

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 16 avril 2021**

**Présents** : Mrs Xavier Canu, Patrick Drieu, Philippe Turlure, Mmes Anne Guerrier, Brigitte Petit, Marie-Odile Tellier, Annie Tissier, Laëtitia Gimer, Christèle Carval, Mrs Jean-Baptiste Hubert, Jérôme Le Moulinier, Morgan Letot, Xavier Ficheux.

**Absents** : Mme Laurence Thurmeau (a donné pouvoir à M. Philippe Turlure), Maxime Turpin.

Le compte rendu de la séance du 22 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF / EXERCICE 2020 / COMMUNE DE ABLON**

L'exercice 2020 fait apparaître un résultat final de 339 154.81 euros, la section de fonctionnement ayant un excédent de 417 112.56 € et la section d'investissement un déficit de 77 957.75 €.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion avec 13 voix « Pour ». Le compte administratif recueille 13 voix « Pour », M. le Maire ne prenant pas part au vote.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF / EXERCICE 2020 / SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

La situation finale fait apparaître un excédent de 192 869.06 €, soit un excédent en section d'exploitation pour 187 108.70 € et un excédent pour la section d'investissement pour 5 760.36 €.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion avec 13 voix « Pour ». Le compte administratif recueille 13 voix « Pour », M. le Maire ne prenant pas part au vote.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF / EXERCICE 2020 / SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

La situation finale fait apparaître un excédent de 164 325.81 €, soit un excédent en section d'exploitation pour 36 918.67 € et un excédent pour la section d'investissement pour 127 407.14 €.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion avec 13 voix « Pour ». Le compte administratif recueille 13 voix « Pour », M. le Maire ne prenant pas part au vote.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF / EXERCICE 2020 / BUDGET MAGASIN MULTI-SERVICES**

La situation finale fait apparaître un excédent de 14 799.70 €, qui correspond à l'excédent de la section d'investissement pour 14 799.10 €.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion avec 13 voix « Pour ». Le compte administratif recueille 13 voix « Pour », M. le Maire ne prenant pas part au vote.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF / EXERCICE 2020 / BUDGET LOTISSEMENT**

La situation finale fait apparaître un excédent de 306 154.54 €, soit un excédent en section d'exploitation pour 89 156.09 € et un excédent pour la section d'investissement pour 216 995.45 €.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion avec 13 voix « Pour ». Le compte administratif recueille 13 voix « Pour », M. le Maire ne prenant pas part au vote.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 / Budget de la commune d'Ablon**

Considérant le montant de l'excédent de fonctionnement à affecter 417 112.56 €  
et le déficit d'investissement : 77 957.75 €

La somme de 77 957.75 € a été affectée au compte 1068 (recette investissement) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et le solde soit 417 112.56 € - 77 957.75 € soit 339 154.81 € a été reporté en section de fonctionnement au compte 002 du budget (recette de fonctionnement).

Vote : 14 voix « Pour »

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020/ Service de distribution d'eau potable**

Considérant le montant de l'excédent d'exploitation à affecter : 187 108.70 euros  
Et le déficit d'investissement : 5 760.36 euros,

La somme de 187 108.70 euros a été reportée en section d'exploitation au compte 002 (recette d'exploitation) et la somme de 5 760.36 euros a été reportée en section d'investissement au compte 001 (recette d'investissement).

Vote : 14 voix « pour »

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020/ Service Assainissement**

Considérant le montant de l'excédent d'exploitation à affecter : 36 918.67 euros  
et l'excédent d'investissement : 127 407.14 euros,

La somme de 36 918.67 euros a été reportée en section d'exploitation au compte 002 du budget (recette d'exploitation) et la somme de 127 407.14 euros a été reportée au compte 001 du budget (recette d'investissement).

Vote : 14 voix « Pour »

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020/ Budget magasin multi-services**

Considérant le montant de l'excédent d'investissement à affecter : 14 799.70 euros

La somme de 14 799.70 euros a été reportée au compte 001 du budget (recette d'investissement).

Vote : 14 voix « Pour »

### **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020/ Budget Lotissement**

Considérant le montant de l'excédent d'exploitation à affecter : 89 156.09 euros

Et le déficit d'investissement : 216 995.45 euros,

La somme de 89 156.09 euros a été reportée en section d'exploitation au compte 002 (recette d'exploitation) et la somme de 216 995.45 euros a été reportée en section d'investissement au compte 001 (recette d'investissement).

Vote : 14 voix « pour »

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2021**

L'année 2021 est l'année de mise en œuvre de la nouvelle réforme de la fiscalité directe locale visant à supprimer progressivement la taxe d'habitation pour les résidences principales. Pour compenser la perte du produit des taxes d'habitation, le taux voté par chaque commune est majoré du taux voté par le conseil départemental en 2020 de 22.10 %. Par conséquent, l'assemblée délibérante vote uniquement les taux de la taxe foncière (bâti et non bâti) et décide de maintenir les taux de l'année précédente.

	<u>Bases d'imposition</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant</u>
Foncier (bâti)	856 800	40.95 %	350 860 €
Foncier (non bâti)	93 100	31.51 %	29 336 €

Le total du produit s'élève pour ces 2 taxes à 380 196 euros.

Vote : 14 voix « Pour »

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET LOTISSEMENT**

Le conseil municipal est appelé à dresser le budget primitif de l'exercice 2021 du lotissement pour un montant global de 665 639.94 euros.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 390 733.90 euros. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 274 906.04 euros.

Vote : 14 voix « Pour »

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET MAGASIN MULTI-SERVICES**

Le conseil municipal est appelé à dresser le budget primitif de l'exercice 2021 du magasin multi-services pour un montant global de 52 595.70 euros.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 23 648 euros. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 28 947.70 euros.

Vote : 14 voix « Pour »

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

L'assemblée délibérante a voté le budget primitif de l'exercice 2021 du service d'assainissement pour un montant global de 183 656.48 euros.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 39 774.67 euros. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 143 881.81 euros.

Vote : 14 voix « Pour »

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021– SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Le conseil municipal a voté le budget primitif de l'exercice 2021 du service de distribution d'eau potable pour un montant global de 336 999 euros.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 222 494.32 euros. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 114 504.68 euros.

Vote : 14 voix « pour »

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET COMMUNE D’ABLON**

Le conseil municipal a voté le budget primitif de l’exercice 2021 de la Commune pour un montant global de 1 736 278.86 euros.

La section de fonctionnement s’équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 201 950.81 euros.

La section d’investissement s’équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 534 328.05 euros.

Vote : 14 voix « pour »

**POUR INFORMATION, tous les budgets sont votés au niveau du chapitre.**

## **REVERSEMENT D’EXCEDENT DU BUDGET LOTISSEMENT AU BUDGET COMMUNE**

Considérant les prévisions votées aux budgets primitifs LOTISSEMENT et COMMUNE D’ABLON, il conviendra de mandater la somme de 100 000 € du budget lotissement (article 6522) au budget de la commune (Titre au 7551)

## **APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SIVOM POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Jusqu’alors, la Commune d’Ablon participait aux travaux du SIVOM uniquement pour bénéficier de l’assistance maîtrise d’ouvrage. Par délibération du 23 novembre 2020, la Commune a soumis son intention d’adhérer aux compétences « Gestion » et « traitement » des eaux usées du SIVOM.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l’assemblée délibérante approuve par 14 voix « Pour » l’intégration de la commune d’Ablon de manière pleine et entière (compétences réseaux et traitement) au sein du SIVOM de Honfleur et son Canton. La modification statutaire du SIVOM est également approuvée.

## **APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SIVU DES SOURCES DE CRESSEVEUILLE POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l’assemblée délibérante approuve à 14 voix « pour » l’intégration de la commune d’Ablon de manière pleine et entière dans le SIVU des sources de Cresseveuille. La modification statutaire du SIVU des sources de Cresseveuille est également approuvée

## **APPROBATION DE LA PRISE DE COMPETENCE MOBILITE PAR LA CCPHB**

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM), La Région Normandie a officiellement invité les EPCI à se saisir de la « compétence mobilité » qui recouvre les 6 champs suivants :

- Service Transports scolaires
- Service régulier de transport public,
- Service de transport public à la demande,
- Service de mobilités actives,
- Service de mobilités solidaires,
- Service de voiture partagées.

Les membres du conseil communautaire en séance du 29 Mars dernier ont voté à l'unanimité en faveur de cette prise de compétence au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise par 14 voix « pour » La Communauté de communes à devenir autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire, excepté pour les transports scolaires.

## **ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR LE BUDGET ASSAINISSEMENT - Régularisation**

Lors du dernier conseil municipal en date du 22 février, l'assemblée délibérante a approuvé l'acquisition du terrain à l'aval des lagunes, route des Vâts, d'une contenance de 2 ha 67 a 89 ca.

Suite aux premiers échanges avec le notaire de la vendeuse, il apparaît que ce terrain soit divisé en 3 parcelles à savoir :

- G numéro 269 pour 2 ha 29 a 60 ca
- G numéro 271 pour 0 ha 33 a 01 ca
- G numéro 273 pour 0 ha 05 a 28 ca

L'assemblée délibérante approuve la régularisation de cette acquisition par le budget assainissement plutôt que par le budget communal. Le prix de vente reste le même soit 20 800 € net vendeur. Les frais de notaires ont été prévus sur ce budget. Maître Alexandre représentera la commune d'Ablon dans cette transaction si elle se fait avant le 01 juillet 2021.

14 voix « pour »

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Antenne relais FREE :** Les Maires d'Ablon et Genneville ont proposé à FREE de déplacer l'implantation de l'antenne à 500 m du projet initial sur la parcelle ZC n°62.

Cette option ne semble pas être privilégiée car elle serait trop coûteuse. Les arguments énoncés précisent que cela obligerait l'opérateur à installer une antenne de 45 m au lieu de 42 m ainsi qu'une seconde sur la commune de Genneville pour couvrir les zones mal desservies.

Cependant, l'entreprise FREE donne son accord pour que le tubage du pylône soit monotube avec un RAL Vert.

La séance est close à 23 H 15